



**CONSEIL COMMUNAL
DU CHENIT**

CANTON DE VAUD

**LEGISLATURE 2011-2016
P.V.NO 15-28.04.2014**

1

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 28 AVRIL 2014**

Hôtel de Ville du Sentier
Salle du Conseil communal

Présidence :	Mme Marianne OBERSON	Présidente
Vice-Présidence :	Mme Carole DUBOIS	1 ^{ère} Vice-Présidente
Scrutateurs :	Mme Jacqueline CRISTIANO	Scrutatrice
	Mme Nathalie GISIGER	Scrutatrice

Séance retransmise sur VAL TV

L'heure de convocation étant écoulée, Mme Marianne Oberson, Présidente, salue cordialement l'assemblée, les membres de la Municipalité, la presse et le public. Elle passe aux opérations préliminaires figurant au début de l'ordre du jour :

a) Appel nominal

b) Procès-verbal de la séance du 17 février 2014

c) Communications de la Présidente

d) Communications de la Municipalité

L'appel nominal fait ressortir la présence de 52 Conseillers (ères) (+1 asserment.) total 53.

Sont excusés :	Mmes et MM.	Bichsel Pierre
		Blondel Nathalie
		Cabras Arlette
		Champrenaud Nicolas
		Ducommun Yoëlle
		Frey Nicolas
		Guinand Alain
		Jeannin Michel
		Maillefer Cyril
		Matthey Julien
		Page Hussy Chantal
		Rochat Fabien
		Rochat Frédéric
Absents :	MM.	Capt Alain
		Gilliéron Appolonie
		Maillard Hervé
		Meylan Willy (dém.)
		Sciascia Carmelo (dém.)

La Municipalité est présente in corpore.

Le quorum étant atteint, Mme la Présidente ouvre la séance en remerciant l'assemblée de sa présence.

b. Procès-verbal de la séance du 17 février 2014

Le procès-verbal de la séance du 17 février 2014 est accepté avec remerciements à la Secrétaire, Mme Paulette Reymond.

c. Communications de la Présidente

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se lever et d'observer une minute de silence en mémoire de M. André Charlet, Directeur de la Chorale du Brassus, Bourgeois d'honneur de la Commune, décédé le 24 février dernier.

Elle donne lecture des courriers reçus :

- lettre de démission de M. Willy Meylan
- lettre de démission de M. Carmelo Sciascia

Mme la Présidente remercie ces deux personnes pour leur travail au sein du Conseil et forme ses meilleurs vœux pour leur avenir. Elle donne la parole à Mme le Syndic pour le point

d)Communications de la Municipalité

La Municipalité a l'honneur de vous communiquer les faits survenus dans la vie communale depuis la dernière séance :

Anniversaires

Les personnes suivantes ont fêté leur nonantième anniversaire :

- Mme Nadine Golay, domiciliée au Sentier, le 5 mars,
- M. Emile Meylan, domicilié au Sentier, le 11 mars,
- Mme Marie-Antoinette Rochat domiciliée au Sentier, le 26 avril.

Une délégation de la Municipalité leur a rendu visite pour leur transmettre ses vœux et leur remettre le traditionnel cadeau.

Acte Notarié

Par devant Maître Pierre Badoux, Notaire, la Municipalité a signé l'acte suivant :

- Echange entre M. Yves Lecoultre et la commune du Chenit, de deux parcelles de forêt au lieu-dit *la Piguette*. Dans le cadre de cette opération, la commune a cédé une parcelle communale de 36'949 mètres carrés et a repris la parcelle voisine appartenant à M. Yves Lecoultre représentant une surface de 45'815 mètres carrés.

Personnel communal

M. Stéphan Guignard, employé au service des eaux a fait savoir à la Municipalité qu'il désirait quitter son poste pour le 30 juin 2014. La Municipalité tient à lui adresser ses chaleureux remerciements pour le travail accompli jusqu'à ce jour. Afin de compléter l'effectif du service, une mise au concours du poste occupé par M. Guignard est en cours.

Conformément à ce qui avait été annoncé lors de l'établissement du budget 2014, la Municipalité a décidé de créer un poste de technicien, chef d'exploitation des bâtiments communaux. Cette personne aura la responsabilité d'encadrer notre équipe de concierges, de suivre les travaux liés aux immeubles de la commune et de veiller à leur parfait état d'entretien. La procédure de recrutement est aussi en cours actuellement.

Réfection et réaménagement de la route de France

Le 18 mars dernier, le bureau d'études techniques Thorens et Associés SA a remis à la Municipalité le décompte final des travaux liés à la réfection de la route de France ainsi que la mise en séparatif du quartier concerné, de même que la réfection d'une conduite d'eau potable.

Ces travaux avaient fait l'objet de deux préavis en 2008 pour un total de Fr. 5'674'000.--. Après réalisation, il s'avère que le montant des travaux réalisés se monte à Fr. 3'300'508.15, ce qui génère au final une différence en faveur de la commune de Fr. 2'373'491.85.

Cet écart important se justifie sur deux points. En premier lieu, la gestion du chantier a permis de rationaliser certaines tâches qui ont permis de réaliser des économies sur différents postes par rapport au devis initial.

Par ailleurs, l'évolution des prix entre le moment où la soumission publique a été lancée et celui où les travaux ont été réalisés, a permis de générer des économies importantes sur la facture finale.

Office Régional de la Protection civile de la Vallée de Joux - Commandant

Le 17 février dernier, nous vous annoncions, la nomination de M. Jean-Michel Cuennet au poste de commandant de l'ORPCi de la Vallée de Joux. Il se trouve que suite à cette décision, ce dernier a dû renoncer à la fonction en raison de motifs professionnels.

Par conséquent, le comité directeur de l'organisation régionale a décidé de mettre le poste de commandant en soumission publique. Dans l'intervalle M. Reynald Gay et M. Jean-Michel Cuennet assurent tout deux l'intérim.

Routes communales – Travaux 2014

Comme vous l'avez constaté, des travaux sur les routes communales auront lieu en 2014. Nous relevons que les chantiers se dérouleront selon la planification suivante :

1. Route du Campe, création d'un trottoir : les travaux ont repris au début du mois d'avril 2014 et devraient se terminer à la fin du mois de mai. Aucune fermeture n'est prévue.
2. Giratoire de la Gare au Brassus : les travaux avancent selon la planification établie et devraient se terminer à la fin du mois de juillet. La circulation est déviée dans l'intervalle par la rue des Ordon.
3. Pont *Chez Jacob* : Selon le préavis approuvé par le Conseil communal, la réfection du pont aura lieu du 15 mai au 15 septembre 2014. Pour mémoire le tronçon de route restera ouvert avec la mise en place de feux et une circulation alternée.

D'une manière générale, la Municipalité a décidé d'indiquer systématiquement sur le site concerné, la durée du chantier prévue, sous réserve d'éventuels imprévus.

Prochaine séance

La prochaine séance du Conseil communal se tiendra le **23 juin 2014**.

Mme la Présidente remercie Mme le Syndic pour ses communications et soumet au Conseil l'ordre du jour de ce soir, modifié comme suit :

1. Assermentation

2. Préavis 03/2014 : Aménagement d'une place de rebroussement au Collège Chez-le-Maître – demande de crédit complémentaire

3. Préavis 04/2014 : Achat d'un nouveau porte-outils de déneigement

4. Préavis 05/2014 : Construction de nouveaux locaux et installations techniques à la station d'épuration (STEP)

5. Préavis 06/2014 : Cautionnement d'un prêt LADE en faveur du Centre Sportif de la Vallée de Joux SA

6. Préavis 07/2014 : Achat d'une déchiqueteuse à branchages pour la Déchetterie et le Service forestier

7. Nomination d'un représentant au Conseil de Fondation de l'Hôpital de la Vallée EHNV, en remplacement de M. Willy Meylan

-Nomination d'un représentant au Conseil d'Administration de Sogebois SA et d'un représentant au Conseil d'Administration du VIC – en remplacement de M. Carmelo Sciascia

8. Divers et propositions individuelles

Cet ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention.

1. Assermentation

Mme la Présidente procède à l'assermentation de :

-M. **Fabrice Piazzini**, en remplacement de M. Willy Meylan (SOC) et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal.

2. Préavis 03/2014 : Aménagement d'une place de rebroussement au Collège Chez-le-Maître – demande de crédit complémentaire

Mme la Présidente donne la parole au Rapporteur, M. Didier Vaucher, pour la lecture de son rapport :

La Commission composée de MM. Vaucher-De-La-Croix Didier (UDI), 1^{er} membre, Duvoisin Dominique (UDI), Pigué Claire-Lise (F3), Pittet Nadia et Masudi N'Tambwe Benjamin (SOC&FG) s'est réunie au complet le mardi 8 avril 2014 à 18 h 30 pour étudier le préavis no 03/2014. La réunion a commencé par la visite à l'extérieur, sur le site de l'Ecole de Chez-le-Maître et s'est terminée en salle de séance dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville.

MM. Olivier Baudat et Laurent Reymondin, Municipaux, de même que Mme Maude Dutey du Bureau technique communal ont également participé aux discussions pour répondre à nos différentes questions et nous les en remercions.

Contexte :

La Commune du Chenit étant propriétaire des bâtiments qu'elle loue aux Etablissements scolaires de la Vallée de Joux, c'est dans le cadre de la sécurisation des abords du bâtiment et des usagers de la route, piétons et utilisateurs de la piste cyclable que ces travaux ont été prévus. A cet effet un Bureau de conseils : Christe et Gyga (spécialisé dans la recherche de solutions de sécurisations routières) a été mandaté pour émettre une proposition.

Le but de ce préavis est donc d'autoriser les travaux d'aménagement de la place de Chez-le-Maître en fonction des recommandations émises par le Bureau C&G et par les usagers de la place.

Constatations :

Sur place, comme énoncé dans le préavis, la Commission a pu constater qu'une grande partie des travaux proposés par ce préavis ont déjà été réalisés

- 3 voies d'arrêts routiers ont été aménagées, après consolidation de la superstructure (couches de terrains en-dessous des voies goudronnées)
- Les canalisations souterraines (eaux propres et usées, électricité) ont été remises à neuf et identifiées
- La conduite d'alimentation de Sogebois a été déplacée dans les champs permettant une éventuelle intervention future facilitée puisque « hors route »
- L'éclairage du passage piétons et des alentours a été changé.

Les Municipaux présents nous ont donc réexpliqué les raisons évoquées par Mme le Syndic lors du dernier Conseil communal qui ont conduit à cet état de faits :

Une interférence avec les réalisations de la piste cyclable débouchant sur cette place a fait que : dans la foulée des aménagements de la piste cyclable une grande partie des travaux de ce préavis ont été réalisés.

Ce point ayant été discuté, la Commission a pu également constater les points suivants : Cette zone présente la situation suivante :

- Elle est au cœur d'un grand trafic aux heures de pointe
 - La largeur de la route ne permet pas de stationner ni même de s'arrêter sans gêner à la visibilité des patrouilleurs souvent plus petits que la hauteur des véhicules
 - L'arrivée des trains de l'autre côté de la route fait qu'environ 300 élèves stressés par l'heure proche d'arrivée, doivent traverser la rue en l'espace de quelques minutes
 - La future piste cyclable venant du Brassus débouche sur le même bord de la chaussée
 - Une grande partie des professeurs travaillant sur plusieurs sites doivent assurer un déplacement rapide et pouvoir se parquer à proximité du Bâtiment de l'Ecole.
- Pour l'ensemble de la Commission, il apparaît donc que la zone de rebroussement est de grande utilité et qu'elle permettra le stationnement temporaire pour :
- Le dépôt des enfants de l'UAPE
 - Une zone d'attente pour les parents venant chercher les enfants
 - Une zone de dépôt minute pour que les parents puissent déposer leur enfant au bord de la Place et finalement
 - Que les 2 bus puissent s'arrêter sans gêner à la circulation et pouvoir repartir aisément en diminuant les risques d'accident.

Outre les problèmes de gestion des stationnements plus ou moins longs, il reste un point de sécurité important : c'est la sécurisation du passage piétons.

Actuellement, des patrouilleurs scolaires sont recrutés dans les élèves de l'Ecole pour œuvrer à cette tâche. Force est de constater également que les élèves bien que rétribués sont de plus

en plus désintéressés et que leur nombre n'est plus suffisant. Comme le problème est identique pour les adultes, il s'agit donc d'assurer la sécurité d'une autre manière.

Les aménagements suivants sont donc prévus suite à ce préavis :

- Création de 2 gendarmes couchés qui devraient ralentir la vitesse moyenne mesurée à 55 km/h des 4000 véhicules passant par jour
- Réfection des marquages au sol
- Elargissement du trottoir à la largeur de la piste cyclable
- Nouvel éclairage (déjà réalisé) et amélioration si nécessité constatée.

En complément de ce préavis une demande d'autorisation pour la mise en place de feux sera faite au Canton. En cas d'acceptation, leur mise en œuvre se fera en parallèle des autres travaux de ce préavis et leur financement sera fait par la voir des dépenses ordinaires de la Commune.

Pour la sécurisation des piétons dans la cour, il est prévu d'aménager des îlots ou bacs à fleurs qui empêcheront les véhicules de rentrer dans la zone piétonnière tout en permettant de sauvegarder des places de parc aux limites du pourtour de la cour.

Finalement une route d'accès à la nouvelle aile, située à l'arrière du bâtiment du Collège sera créée derrière la centrale de chauffe. Pour ce faire un morceau de terrain a dû être acheté aux EHNV.

En finalité, outre les travaux restant à faire et déjà énumérés plus haut, il reste encore à exécuter :

La finalisation et remise à neuf de la rampe d'accès au couvert à vélos

Le tapis final (goudron) de la place

Le marquage de la place de rebroussement

Les travaux finaux de la voie d'accès au nouveau bâtiment

Délais et exécution

Les travaux débiteront sitôt les travaux du trottoir de la Route de France terminés et dès que l'accès de la route du Campe pourra se faire dans les 2 sens. Ainsi le trafic de transit pourra être fait sur la rive droite de la Vallée (le Campe). Les différents travaux, (notamment celui du Pont Chez Jacob) et ceux du présent préavis pénalisant le trafic sur la voir en rive gauche, des perturbations sur la rive gauche sont donc à prévoir jusqu'à l'arrivée de l'hiver 2014-2015.

Budget

Le « budget » total présenté dans le préavis est de Fr. 470'000.-.

Du fait que ces travaux ont déjà été réalisés les positions pour les travaux de terrassements, canalisations, superstructures, bordures et pavés ont déjà été réglés.

Seuls les travaux encore à faire et cités plus haut sont réellement à prendre en compte mais pour être en conformité, c'est le crédit total qui doit être présenté dans ce préavis.

Les participations externes ne sont pas significatives dans le cas de ce préavis, une très faible participation pourra être attendue de l'Etat sur la superstructure et éventuellement une très légère participation de l'armée pour le passage de chars sur la voie.

Conclusions :

Par conséquent, au vu de ce qui précède, et après avoir entendu les excuses de la Municipalité sur la conduite sans autorisation du Conseil communal de ce projet, la Commission peut comprendre cet état de fait et vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis no 3/2014,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

**1. autorise la Municipalité à aménager une place de rebroussement au collège
Chez-le-Maître**

2.alloue dans ce but un crédit de Fr. 470'000.-

3.décide de financer cet investissement par le biais de la trésorerie courante

4.décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte no 9141.10, en complément des travaux initiaux, et de l'amortir en 15 ans par le budget de fonctionnement, compte no 430.3311.10

Mme la Présidente remercie M. le Rapporteur et ouvre une discussion :

Mme Claire-Lise Piguet demande ce qu'il en est de l'éventuelle pose de feux discutée en Commission et de la rencontre prévue avec M. le Voyer pour son autorisation.

M. Olivier Baudat Municipal répond que le rendez-vous prévu avec M. le Voyer a dû être reporté, il n'a pas d'information plus précise sur ce point pour le moment.

Mme Danielle Maillefer, habitant l'endroit, a deux questions :

-comment évacuer la neige en hiver avec des bacs à fleurs dans le préau ?

-les enfants patrouilleurs font de l'excellent travail toutefois la pose de feux n'empêchera pas les élèves de courir prendre le train.

M. Olivier Baudat Municipal répond que la décision de ne pas séparer les préaux a été prise en raison des problèmes de déneigement. Pour les feux la Municipalité doit en parler avec M. le Voyer - l'Etat préfère souvent un rond-point - et attend une réponse concernant les risques de la traversée de la route à cet endroit. Dans la discussion générale, **M. Didier Vaucher** revient sur la question des feux en précisant que la Commission dans son ensemble a souhaité que le nécessaire soit fait pour ce point. Pour le deuxième point concernant l'éclairage, la question d'un deuxième projecteur de l'autre côté de la route pour éclairer la place durant l'hiver a été également posée.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet ce préavis au vote du Conseil, qui l'accepte sans avis contraire ni abstention, selon les conclusions citées plus haut.

Elle remercie le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

3.Préavis 04/2014 : Achat d'un nouveau porte-outils de déneigement

Mme la Présidente donne la parole à M. Marc Kunz, Rapporteur :

La Commission nommée par le Bureau du Conseil s'est réunie le lundi 7 avril au garage communal. Pour la Commission : MM. Cabras Arlette, Chanson Jean-Claude, Trotti Daniel, Kunz Marc Rapporteur. M. Rochat Frédéric était excusé.

La délégation municipale était composée de MM. Baudat Olivier et Reymondin Laurent. Etaient également invités et présents : M. Jaquier Lucien, Chef du Garage, M. Zenuni Dine, Employé au Service des Routes.

La Commission n'a pas reçu d'observations écrites ou orales de la part de Conseillers communaux non-membres de la Commission, et remercie les quatre personnes susmentionnées. Comme précisé dans le préavis, ce véhicule supplémentaire sera principalement utilisé pour déneiger rapidement les trottoirs et les petits chemins. Il sera spécialement apprécié pour la tournée de l'après-midi et en sécurité au cas où un autre tomberait en panne. Néanmoins il sera utilisé été comme hiver.

Actuellement, le parking du Centre sportif est déblayé par la Commune, mais le déneigement des Bruyères est sous-traité à l'Entreprise Carlin. Avec ce véhicule en plus, ce déneigement pourrait être assuré par la Commune. Pour l'instant, il n'est pas question que la Commune fasse le déneigement des parkings des usines.

A la question pourquoi pas un deuxième Boschung ? La réponse est une question de puissance, notamment pour entraîner la fraiseuse, surtout lorsque la neige est lourde. En complément aux informations figurant déjà sur le préavis, nous apprenons que les 4 roues directionnelles sont très pratiques lorsque le trottoir tourne à angle droit. Que le rattrapage du dévers est très utile lorsque le trottoir est trop étroit, et que le véhicule doit mettre deux roues sur la route. En plus, le Meili 1300 a un volant à droite fort pratique pour suivre les bordures.

La Commission s'inquiète de savoir s'il y aura assez de personnel pour conduire un véhicule supplémentaire plus une personne à pied devant la fraiseuse. La réponse est oui. En ce qui concerne l'entretien : en général, ce sont les techniciens de chez Meili qui se déplacent, mais s'il le faut, l'entreprise a un atelier de réparation dans la région d'Ollon. La garantie du Meili n'est « que » d'une année ou 600 heures (ce véhicule est prévu pour réaliser environ 400 heures/année et parcourir 5000 km) à la demande de la Commission, M. Baudat va se renseigner pour une éventuelle prolongation.

Une question de la Commission porte sur la norme antipollution Euro 5. Alors que les véhicules neufs vendus en Europe sont à la norme Euro 6. En fait, vu que le Meili est fabriqué en Suisse, il peut encore être à l'ancienne norme (et ce, jusqu'au 31 décembre 2014), norme qui est bien maîtrisée par les constructeurs.

Ce véhicule a été testé l'hiver dernier, notamment sous le nouveau tunnel piétonnier du Campe ou avec de la neige difficile (gelée). M. Jaquier nous a montré une vidéo très convaincante. Le Meili 1300 a donné entière satisfaction à l'équipe du Garage communal.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission à l'unanimité vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'approuver les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis no 4/2014,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

- 1. autorise la Municipalité à acheter un nouveau véhicule porte-outils Meili 1300 ainsi que les divers agrégats liés**
- 2. alloue dans ce but un crédit de Fr. 224'000.-**
- 3. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte no 9146.10, et de l'amortir sur 10 ans par le budget de fonctionnement, compte no 430.3313.4**

Mme la Présidente remercie M. Kunz pour la lecture de son rapport et ouvre une discussion : La parole n'étant pas demandée, elle soumet ce préavis au vote du Conseil qui en accepte les conclusions à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, telles que mentionnées ci-dessus. Dans la discussion générale :

M. Jacques André Rochat demande ce qui en est de la durée de la garantie, une année c'est peu ?

M. Olivier Baudat Municipal répond que ce point est en discussion, un an de garantie est légal au niveau européen, mais la prolongation à deux ans sera rediscutée avec le fournisseur avant la signature du contrat.

M. Dominique Duvoisin se rappelle d'un problème d'agrégat trop lourd, qui avait dû être remplacé, il y a quelques années ?

M. Olivier Baudat Municipal répond que dans le cas présent, ce type de matériel est déjà utilisé par de nombreuses Communes sans souci.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et remercie le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

4. Préavis 05/2014 : Construction de nouveaux locaux et installations techniques à la station d'épuration (STEP)

Mme la Présidente donne la parole à M. Philippe Bohren, Rapporteur :

La Commission nommée pour le préavis 05/2014 s'est réunie le lundi 31 mars 2014 à 17 h 30 sur le site de la station d'épuration, communément appelée STEP, et par un temps printanier. Etaient présents pour la Commission : MM. Micheline Rieben (SOC), Michel Beetschen (SOC), Nicolas Frei (F3), Philippe Dufour (F3), Philippe Morand (UDI), Jean-Pierre Sonderegger (UDI), Philippe Bohren (UDI) Rapporteur

La délégation municipale était composée de MM. Laurent Reymondin et Olivier Baudat. Etaient également présents : MM. Patrick Houlmann et Laurent Buchs, techniciens du Bureau RWB Vaud SA et Serge Lecoultre, Responsable d'exploitation de la STEP.

Les membres de la Commission remercient vivement ces 5 personnes pour leurs explications précises et fort bien compréhensibles.

Introduction

Pour mémoire, il est à savoir que la STEP date de 1965.

Cette station fut l'une des premières à entrer en activité dans le Canton, et donc après 49 ans de fonctionnement, mérite quelques améliorations et remplacements d'éléments mécaniques, bien que le digesteur ait déjà été remis en état suite à un accident en 2003.

Dans ce rapport, nous n'allons pas reprendre ou commenter toutes les explications du préavis, très explicites et techniques et dont la Commission a pu compléter ses connaissances avec les spécialistes présents.

Visite du site

Notre visite commence par le gazomètre où nous constatons que la cuve en béton contenant l'eau se lézarde et n'est plus complètement étanche, malgré les interventions du personnel. La cloche métallique n'est plus mobile en fonction de la quantité de gaz, lequel doit être brûlé par le biais de la torchère, et donc diminue la sécurité et la matière énergétique.

Attenantes au gazomètre, les 3 serres prévues à l'époque pour le séchage des boues, sont utilisées comme locaux de services divers. Leur toit est en polyester, et donc l'isolation est nulle, tant en hiver où il faut chauffer (poids de la neige) et en été suffocante par la température très élevée.

Entre les halles et le hangar à boues, sur l'arrière, un petit bâtiment renfermant les citernes de chlorure ferrique (FeCl_3) dont les installations techniques obsolètes de 1972 ne trouvent plus de pièces pour les réparations.

Et finalement, l'annexe du hangar à boues, renfermant le taster (datant de 1985), c'est-à-dire l'appareil à déshydrater les boues, et l'évacuation de celles-ci, dans une benne déposée dans la grande halle du bâtiment, à l'abri, mais pas au chaud, ce qui veut dire que l'hiver cela nécessite une installation de chauffage « maison » et pas pratique, ni pour le chargement des bennes ni pour leur utilisation. Il est à constater qu'il y a davantage de boues qu'auparavant du fait des réseaux séparatifs ayant largement évolué dans la Commune.

Les travaux :

Selon le plan remis avec le préavis, les travaux se feront en plusieurs étapes suivies afin de ne pas bloquer la station. L'implantation sur l'aire engazonnée actuelle, comprendra :

- un atelier de 110m² (actuellement sous une serre)
- un local de peinture (actuellement itinérant en fonction des températures !)
- un local de stockage (actuellement sous une serre)
- un garage pour 3 véhicules (en prévision de la réorganisation des services sur le site de la Poissine)
- des locaux techniques (gazomètre, citernes à chlorure ferrique, presse à boue et entreposage de 2 bennes d'évacuation desdites).

Améliorations :

- Les installations techniques seront à l'abri des intempéries et du gel et dans de bonnes conditions d'exploitation
- L'accès aux bennes à boues sera plus aisé pour le chargement
- Le remplacement du taster par une presse à boues améliorera de 8 % le taux de matière sèche actuel avec une diminution de l'énergie consommée
- Le remplacement et l'implantation des 2 citernes à chlorure ferrique seront largement simplifiés pour le remplissage et les révisions
- Le nouveau gazomètre dit à double membrane sera à l'abri du gel et des intempéries

- L'énergie récupérée par l'intermédiaire du gazomètre et transformée sous forme d'électricité ou de combustible sera nettement mieux valorisée.
- Il n'est pas prévu de revendre du courant électrique, bien que la demande RPC (rétribution à prix coûtant) ait été faite auprès de la Confédération, mais sans réponse encore à ce jour.

Les coûts :

Quelques précisions concernant le tableau du préavis :

- Le poste du génie civil de Fr. 542'700.- comprend notamment la démolition et l'évacuation des déchets pour un montant d'environ Fr. 200'000.-
- La construction des bâtiments étant prévue en métal, la Commission recommande et accepte une plus-value de Fr. 24'000.- pour une exécution en bois, comme mentionné dans le préavis
- Le poste des équipements comprend entre autre l'équipement en outillage pour les ateliers, des chariots, un palan et du petit matériel divers.
- Le poste des aménagements extérieurs de Fr. 29'000.- soit une remise à niveau et en état des voies de circulation après les démolitions sera complété par un montant restant du préavis 13/2007 dont les travaux se sont échelonnés sur plusieurs années ou n'ont pas été encore exécutés.

Conclusion :

Au vu de ce que la Commission a vu, entendu et reçu toutes les réponses à ses questions, les travaux prévus dans le préavis sont acceptés à l'unanimité. Cela lui paraît même indispensable étant donné l'âge du site et la maintenance d'une sécurité à ne pas négliger.

Complément demandé par la Commission :

En fin de séance, la Commission a posé la question concernant la possibilité d'inclure des panneaux solaires photovoltaïques sur un pan du toit de la nouvelle construction, comme cela est prévu par ailleurs sur le toit du hangar à plaquettes.

Au vu du projet présenté, la pente du toit du nouveau bâtiment paraissant bien faible, la Commission demande à ce que celle-ci soit dans une exécution similaire au hangar des boues, nécessitant de ce fait une modification modique de la structure bois. Après étude de cette modification par le bureau RWB Vaud SA, la plus-value s'élèverait à environ Fr. 8'000.- à Fr. 10'000.-. Ce montant est absorbable par le poste « Divers et imprévus ».

Concernant les panneaux solaires, et également après étude complémentaire du bureau précité, le montant de l'installation s'élèverait à environ Fr. 200'000.-. La perte de production due à l'ombre du digesteur serait d'environ 5 % annuel, sachant que le total annuel de production est estimé à 26'000 kWh/an, pour un revenu de Fr. 7'770.- selon le tarif RPC.

Décision :

C'est à l'unanimité que la Commission en charge vous recommande d'accepter, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, toutes les conclusions modifiées du préavis 05/2014.

Amendements :

Au vu des dépenses supplémentaires précitées, la Commission dépose les trois amendements suivants :

1. Autorise la Municipalité à créer des nouveaux locaux et à moderniser les installations techniques de la station d'épuration (STEP), en modifiant le projet et en incluant des panneaux solaires photovoltaïques sur le toit du nouvel immeuble,
2. alloue dans ce but un crédit de Fr. 2'800'000.-
3. autorise la Municipalité à prélever Fr. 600'000.- sur le compte no 9282.20 Réserve pour investissements futurs
4. autorise la Municipalité à emprunter, si nécessaire, la somme de Fr. 2'200'000.- ceci dans le cadre du plafond d'endettement de Fr. 28'000'000.- voté par le Conseil communal en date du 3 décembre 2011
5. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte

no 9141.11.1, et de l'amortir en 15 ans par le budget de fonctionnement, compte no 460.3311.91.

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et ouvre une discussion :

Mme le Syndic informe l'assemblée que la Municipalité se rallie à la proposition de la Commission.

M. Jacques-André Rochat accepte les conclusions proposées par le rapport mais a 3 questions :

-économie de transport de boue : combien de camions ou de frais ?

-valoriser le gaz et créer de l'électricité, est-ce chiffrable ?

-étonné des Fr. 200'000.- des panneaux solaires en comparaison avec son installation privée qui a coûté Fr. 29'900.-, rendement Fr. 2'500.-/an d'électricité, amortissement en 12 ans ici l'amortissement est sur 26 ans, son calcul comparatif arrive à Fr. 113'000.- et pas à Fr. 200'000.- ?

M. Laurent Reymondin Municipal répond :

A la première question, l'économie chiffrable serait de Fr. 15 à 20'000.-/an. Concernant la valorisation du gaz, il n'a pas toutes les informations et trop d'inconnues, pas de réponse pour cette question. Pour le coût des panneaux, il est également surpris de ce montant qu'il juge trop élevé, si le Conseil accepte le projet, la pose de panneaux fera l'objet d'un appel d'offres.

M. Jacques-André Rochat remercie M. Reymondin, d'autant plus que les panneaux solaires seront intégrés dans la toiture ce qui économisera des tuiles, il demande que le Conseil soit tenu informé.

M. Nicolas Guignard : rejoint les demandes précitées, à la question de l'économie réalisée, il trouverait intéressant que cette économie soit mentionnée bien que cela ne soit pas facile, il félicite et remercie la Commission, souhaite que des panneaux solaires soient installés sur toute nouvelle construction communale.

M. Laurent Reymondin Municipal prend note, rappelant la difficulté d'avoir des réponses précises dans le cas présent, la pose de panneaux solaires n'avait pas été imaginée en raison de la situation à l'ombre mais le déplacement de la construction favorise cette solution.

M. Jean-Luc Lecoultre demande que le chiffrage de l'économie réalisée comprenne également les valeurs en rapport avec le travail des employés. Ce serait bien qu'un tel préavis contienne également cette information.

M. Didier Vaucher : il faut remplacer les citernes de chlorure ferrique faute de pièces de rechange, a-t-on une garantie pour les nouvelles installations au-delà de 15 ans ?

M. Laurent Reymondin Municipal répond que ces citernes datent de 1972, il n'est donc pas choquant de ne plus trouver de pièces de rechange, actuellement toutes les installations techniques sont sous garantie légale, garantie standard pour les nouvelles installations.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet ce préavis au vote du Conseil, qui accepte les conclusions amendées selon la proposition de la Commission à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, soit :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis no 5/2014

Où le rapport de la Commission d'étude

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité à créer des nouveaux locaux et à moderniser les installations techniques de la station d'épuration (STEP), en modifiant le projet et en incluant des panneaux solaires photovoltaïques sur le toit du nouvel immeuble

2. alloue dans ce but un crédit de Fr. 2'800'000.-

3. autorise la Municipalité à prélever Fr. 600'000.- sur le compte no 9282.20 Réserve pour investissements futurs

4. autorise la Municipalité à emprunter, si nécessaire, la somme de Fr. 2'200'000.-, ceci dans le cadre du plafond d'endettement de Fr. 28'000'000.- voté par le Conseil communal en date du 3 décembre 2011

5. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte no 9141.11.1, et de l'amortir en 15 ans par le budget de fonctionnement, compte no 460.3311.91.

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

5. Préavis 06/2014 : Cautionnement d'un prêt LADE en faveur du Centre Sportif de la Vallée de Joux

Mme la Présidente donne la parole au Rapporteur de la Commission des Finances, M. Pierre-Olivier Capt :

La Commission des Finances s'est réunie le 2 avril 2014. Elle était composée de MM.

Marlène Glauser Ricci, F3, Jacques-André Rochat, UDI, Pierre-Olivier Capt, UDI, Président-Rapporteur. MM. Nicolas Guignard, SOC et FG, et Romain Gauthier, F3, étaient excusés.

La délégation municipale était composée de Mme Jeannine Rainaud, Syndic et M. Laurent Reymondin Municipal et tous deux membres du Conseil d'Administration du Centre Sportif.

Au préalable, une présentation du projet avec plans de l'extension à court et long terme nous a été faite par M. Reymondin.

Projet en général

Musculation (fitness) et wellness avec accès sous-terrain aux bâtiments de la piscine et de la patinoire (objet principal du préavis de cautionnement). Selon les éléments présentés et notre appréciation initiale de celui-ci, le projet tel qu'élaboré nous paraît répondre à un besoin réel et son dimensionnement être approprié.

Aspect financier

Dette actuelle

La situation globale de la dette du Centre Sportif est sous contrôle, elle a diminué de moitié en un peu plus de 20 ans de fonctionnement. Le financement du déficit d'exploitation et de la dette est garanti par une convention entre les trois Communes de la Vallée. La Commune du Chenit en assume la partie la plus importante, en effet la répartition est faite au nombre d'habitants avec un coefficient double pour Le Chenit, le Centre étant sur son territoire.

Bulle du tennis, menace de tomber (ou tombe) chaque hiver, c'est non seulement une installation très utile, mais dont dépend en partie un salarié du Tennis Club, pourquoi une planification urgente n'est-elle pas prévue ? Sujet et réponse déjà traités au préalable, dans la question de la Commission.

Problème d'entretien de la piscine, casiers cassés et inaccessibles, clés disparues, douches déréglées ou ne fonctionnant plus ? Le CA a conscience de ce problème et souhaite également qu'un soin soit amélioré dans l'entretien courant des installations.

Gestion du restaurant et accueil ? Le CA évoque la difficulté de gestion du restaurant, en effet il n'y a souvent personne le soir, alors qu'il y a plusieurs dizaines de clients la semaine à midi ou lors de camp ou autres événements, ce qui amène des difficultés d'organisation. Dans l'ensemble les résultats de gestion du restaurant se sont clairement améliorés depuis deux ans, mais le CA est conscient que des améliorations doivent encore être apportées.

Interrogation sur la question générale et l'implication de la Direction ? Le CA est satisfait de la gestion du Centre Sportif.

Remarques et suggestions de la Commission pour la suite

Terrain de football :

La Commission invite le CA du Centre à analyser les deux alternatives que seraient d'une part la reprise des installations actuelles du FCVJ et la pose d'un terrain synthétique sur le site actuel qui bénéficie de vestiaires neufs et d'installations en bon état ; et d'autre part le déménagement complet de toutes les installations sur le site du Centre, qui en outre

nécessiterait le réaménagement des Crêtets ou son maintien, ce qui impliquerait des coûts certains d'entretien ? Cette analyse devrait tenir compte des aspects financiers, écologiques et d'aménagement territorial des différents espaces.

Tennis :

La Commission soutient le CA dans ses démarches, mais vu les pertes énormes au niveau écologique et économique, ainsi que les problèmes de sécurité de la bulle actuelle, regrette que l'on n'ait pas été et que l'on ne puisse pas aller plus vite.

Conclusion

La Commission remercie vivement la délégation de la Municipalité et du Conseil d'Administration pour les réponses apportées à nos diverses questions à travers un dialogue franc et cordial. Arrivée au terme de ses délibérations, la Commission des Finances estime le risque financier de ce cautionnement limité pour la Commune, quant au projet en lui-même il nous paraît utile et opportun. Par conséquent, la Commission vous recommande à l'unanimité, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'accepter le préavis no 6/2014, cautionnement d'un prêt LADE pour le Centre Sportif.

Mme la Présidente remercie M. Pierre-Olivier Capt pour son rapport et ouvre une discussion : **M. Jean-Claude Rochat** s'est rendu la semaine dernière auprès du Greffe municipal pour consulter les plans et regrette qu'une image n'ait pas été insérée dans le préavis pour le projet d'extension. Il tient à féliciter le Bureau d'architecture et le CA pour l'imagination dont ils ont fait preuve dans cette conception.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet cet objet au vote du Conseil qui l'accepte à l'unanimité, sans avis contraire, avec deux abstentions, soit :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis no 6/2014

Où le rapport de la Commission d'étude

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

-autorise la Municipalité à cautionner un prêt LADE en faveur de la Société du Centre Sportif de la Vallée de Joux de maximum Fr. 2'000'000.-.

Dans la discussion générale, **M. Laurent Reymondin Municipal** répond à M. Rochat : en effet, il n'a pas parlé du projet dans le préavis en raison de son côté plutôt financier, plusieurs versions ont été discutées avant de faire un choix.

M. Sébastien Cala : la Commune peut encore emprunter 3 millions d'ici la fin de la législature, a-t-elle d'autres projets ?

Mme le Syndic répond qu'il n'y a pas d'autre projet pour le moment.

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et les membres de la Commission des Finances pour leur travail.

6. Préavis 07/2014 : Achat d'une déchiqueteuse à branchages pour la Déchetterie et le Service forestier

Mme la Présidente donne la parole à M. Michel Vullioud, Rapporteur :

La Commission nommée par le Bureau du Conseil s'est réunie le 2 avril 2014 à 17h00 dans la salle de la Municipalité. Tous les membres nommés étaient présents soit :

MM. Julien Matthey, Jean-Philippe Diémand, Pierre Bichsel, Cyril Maillefer et du soussigné confirmé dans son rôle de Président Rapporteur.

La délégation municipale était composée de MM. Laurent Reymondin et Bertrand Meylan ainsi que M. Emanuele Franchini Responsable du Service des travaux.

La Commission n'a pas reçu d'observations écrites ou orales de la part de Conseillers communaux non-membres de la Commission.

La Commission s'est tout d'abord instruite sur les motifs d'un tel achat pour notre Commune. Les réponses obtenues par nos interlocuteurs municipaux n'ont que peu différé des arguments du préavis déposé. Cependant, il est utile de mettre en avant certains points :

- Le volume de branchages à traiter devient de plus en plus conséquent à stocker, il pourrit sur place et perd son pouvoir calorifique. De ce fait il ne peut servir de combustible à Sogebois.
- Le but d'acquérir cette machine est de pouvoir traiter les branchages au fur et à mesure et ainsi éviter les tas actuels.
- L'entreprise Spycher qui actuellement vient déchiqueter les branchages ne se déplace que pour de gros volumes à traiter et pour un montant d'environ Fr. 3'500.- par séance. Cette entreprise est engagée 5 fois par année.
- Actuellement l'élimination des pré-composts (branchages déchiquetés) pose un problème de transport et de stockage.
- Cette machine pourra être aussi utilisée par le Service forestier lors d'élagage ou éventuellement dans les coupes en forêt.

La Commission s'est ensuite intéressée à la machine elle-même et à son mode de fonctionnement. Sur le marché on trouve deux types de machines : en vulgarisant quelque peu, on peut dire qu'il y a les « raboteuses » qui produisent des plaquettes et les « déligneuses » qui écrasent les fibres. En ce qui nous concerne, c'est une raboteuse qui est proposée, car les plaquettes produites gardent tout le bénéfice calorifique du bois. Le principe de fonctionnement de cette machine est assez simple, le bois est déposé sur une sorte de tapis roulant à chaînes entraînant les branches vers deux cylindres dont un muni de couteaux. Une fois le bois raboté, les plaquettes sont éjectées de la machine par un ventilateur dans une cheminée articulée.

La machine souhaitée sera mue par un moteur diesel de 126 cv et pourra accueillir des branchages d'un diamètre de 30 cm. Une grue hydraulique servira pour le chargement des branchages sur le tapis. Elle sera montée sur roues pour être déplacée facilement.

Ce type de machine fonctionne très bien avec du bon bois et rien que du bois. En effet, il suffit qu'un caillou ou un morceau de métal se trouve parmi les branches pour endommager les couteaux. Selon la gravité de l'incident, il occasionnera un voilage ou une casse des paliers du tambour porte-couteaux, entraînant l'arrêt de la machine et de coûteux frais de réparation. Environ Fr. 20'000.- pour un rééquilibrage des paliers !

Ce sera une machine vraiment utile à nos services communaux, mais fragile si elle est employée sans la surveillance de rigueur lors du chargement des matériaux à raboter.

Lorsqu'on voit les tas de branches déposés actuellement près de la déchetterie, on constate sans effort visuel que toutes sortes d'objets hétéroclites se mêlent aux bons matériaux. Ces constatations amènent trois remarques :

- L'utilisation de cette machine par le Service de voirie doit être impérativement liée à une nouvelle réglementation plus sécuritaire et surtout une surveillance accrue de la dépose des déchets par les utilisateurs de notre déchetterie.
- Il serait important que cette machine soit équipée d'un détecteur de métaux afin de limiter les dégâts éventuels. Toutefois si un détecteur ne peut être installé, il serait judicieux de contrôler les tas de branches avec un détecteur à métaux portable.
- Que deux personnes au maximum soient formées à l'utilisation de cette machine afin de garantir le meilleur rendement et le suivi du travail pour éviter trop de frais de réparations et d'entretien.

A l'heure où nous écrivons ce rapport, une démonstration pour la machine de marque Pezzolato a eu lieu à Donneloye le 11 avril. Les employés communaux présents ont été enthousiastes quant aux performances de la machine. Elle répondait à leurs souhaits sauf en ce qui concerne le détecteur de métal intégré, qui sur ce type de machine n'est pas prévu, mais pourrait tout de même être installé moyennant un surcoût d'environ Fr. 15'000.-.

Comme écrit dans le préavis, le choix de la machine n'est pas encore arrêté à l'heure actuelle. Afin de mettre en concurrence et de comparer les performances, une autre machine d'un

fournisseur de Suisse romande sera en démonstration prochainement au Sentier.

Du côté finances, il n'est malheureusement pas prévu que Sogebois achète les copeaux fournis ni ne participe à l'achat de cette machine.

La Commission tient à remercier Messieurs les Municipaux présents ainsi que Monsieur Franchini pour les réponses apportées à ses questions.

C'est unanimement que la Commission vous propose d'accepter les conclusions du préavis 7/2014, soit :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis no 7/2014

Où le rapport de la Commission d'étude

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité à acheter une déchiqueteuse à branchages pour la Déchetterie et le Service forestier

2. alloue dans ce but un crédit de Fr. 160'000.-

3. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte no 9146.10, et de l'amortir sur 5 ans par le budget de fonctionnement, compte no 450.3313.1

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et ouvre une discussion :

M. Jean-Luc Lecoultre aurait souhaité pour ce préavis aussi un bilan financier portant sur l'augmentation des dépenses prévues lors de l'utilisation de cette machine et de l'élimination des déchets produits.

M. Laurent Reymondin Municipal : les branches déchiquetées actuellement ne seront pas payées par Sogebois, les frais restent à la charge de la Commune. S'il est possible de déchiqueter des bois de bonne qualité, la question sera revue. Quant au calcul de rentabilité, il est très variable, dans certains cas, ces valeurs peuvent être précisées mais ce n'est pas forcément le rôle de la Municipalité de détailler les temps de travail indiqués. Il ne peut pas dire si cet achat sera rentable ou non, c'est plutôt sur un côté pratique que l'on répond ici à la demande des employés communaux. Concernant le détecteur de métaux, l'utilisation de la machine sera réservée à un ou deux employés qui seront contactés à ce sujet.

M. Jean-Luc Lecoultre se dit surpris de la façon dont ses propos sont compris par M. Reymondin et leur interprétation et souhaite s'en excuser, son raisonnement était plutôt de savoir si l'efficacité de cette machine était pertinente ou non.

M. Laurent Reymondin Municipal répond que l'on calcule le temps de travail pour une information précise, ce qu'il ne fera pas, il continuera de donner les indications qu'il possède.

M. Didier Vaucher demande s'il y a possibilité de mettre cet équipement à disposition d'une autre Commune ? Et que va-t-on faire des déchets ?

M. Laurent Reymondin Municipal répond que cette machine sera exploitée par la Commune, qu'une mise à disposition d'autres Communes ou de paysagistes pourrait être envisagée. Quant aux déchets, ils seront brûlés par Sogebois sans contrepartie financière.

M. Benjamin Masudi intervient pour le détecteur de métaux, à son avis la Commission aurait dû demander que ce détecteur soit inclus dans les dépenses vu son coût de Fr. 15'000.- en comparaison avec les frais de Fr. 20'000.- de rééquilibrage des paliers en cas d'incident .

M. Jean-Claude Rochat demande si l'élimination de ces végétaux est incluse dans la taxe au sac instaurée en début d'année ? Il voit arriver de gros producteurs de déchets à la Déchetterie, sont-ils taxés différemment ?

M. Laurent Reymondin Municipal répond que jusqu'à ce jour les paysagistes ont le droit de déposer leurs déchets, il est clair que ce n'est pas correct, ce sujet va être traité prochainement. Le but de ce déchiquetage est aussi d'avoir un espace de stockage plus restreint et fait partie d'une réflexion générale prévue pour 2015 concernant l'aménagement d'une Déchetterie avec plus de contrôle.

Mme Claire-Lise Piguet : cette machine sera utilisée à la Déchetterie intercommunale, est-ce que les autres Communes participent ?

M. Laurent Reymondin Municipal répond par l'affirmative, ces frais font partie d'un compte commun.

M. Philippe Aubert : pourquoi parle-t-on de pollueur payeur puisque l'émission de CO2 reste identique pour du bois normal ou pourri ?

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet ce préavis au vote du Conseil qui l'accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, selon les conclusions citées plus haut.

Dans la discussion générale, **M. Jean-Claude Chanson** voudrait savoir si le montant de Fr. 15'000.- pour le détecteur de métaux est compris ou non dans la dépense ?

M. Laurent Reymondin Municipal répond qu'il n'est pas compris, par contre, le montant du préavis est de Fr. 160'000.-, et le coût de la machine choisie de Fr. 147'900.-, le surplus pourrait être utilisé pour l'achat du détecteur de métaux.

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

7.Nomination :- d'un représentant au Conseil de Fondation de l'Hôpital de la Vallée (EHNV)

- d'un représentant au Conseil d'Administration de Sogebos SA et au Conseil d'Administration du VIC

Nomination d'un représentant au Conseil de Fondation de l'Hôpital de la Vallée (EHNV) en remplacement de M. Willy Meylan, démissionnaire :

Sur proposition de Mme Micheline Rieben, au nom du groupe SOC & FG, est élu par acclamation : **M. Michel Beetschen**

Nomination d'un représentant au Conseil d'Administration de Sogebos SA, en remplacement de M. Carmelo Sciascia, démissionnaire :

Sur proposition de Mme Micheline Rieben, au nom du groupe SOC & FG, est élu par acclamation : **M. Jean-Claude Rochat**

Nomination d'un représentant au Conseil d'Administration du VIC, en remplacement de M. Carmelo Sciascia, démissionnaire :

Sur proposition de Mme Micheline Rieben, au nom du groupe SOC & FG, est élu par acclamation : **M. Francisco Sanchez.**

Mme la Présidente remercie ces trois Conseillers d'avoir accepté cet engagement.

8.Divers et propositions individuelles

Mme Claire-Lise Piguet aimerait savoir si la Commune a reçu l'aval de l'Etat au projet de nouveau règlement communal ?

Mme le Syndic répond que la réponse de l'Etat est arrivée avec quelques petites remarques qui seront examinées avec Mme la Présidente du Conseil communal.

M. Pierre-Olivier Capt : l'engagement d'un technicien chef d'exploitation des bâtiments communaux cité dans les communications municipales ce soir prévoit-il une implication de ce collaborateur dans les bâtiments des sociétés anonymes de la Commune ? Et dans les compétences demandées, un volet connaissance des achats est-il prévu ? Il serait bien que la Commune puisse profiter d'un professionnel polyvalent également pour ces questions ?

M. David Piguet Municipal répond que la Commune ne peut pas s'occuper des S.A., ce poste est prévu plutôt pour les bâtiments communaux. Quant aux achats, l'employé engagé aura déjà beaucoup des tâches à accomplir comme cela.

M. Romain Gauthier soulève deux points au niveau finances :

-au préavis no 3 est précisé que la Municipalité a pu financer des travaux par les liquidités courantes, comment sait-on si la Commune dispose de trésorerie ou non ? Il est difficile de voter sans connaître ces détails

-en ce qui concerne le plafond d'endettement, serait-il possible à chaque séance d'en

connaître la situation ?

Mme le Syndic répond que la trésorerie fluctue beaucoup, rappelle le problème de fin 2013, cela dépend aussi de la rentrée des impôts. Pour le plafond d'endettement, il n'est pas possible de faire le point plusieurs fois dans l'année, irréalisable parce que trop de points sont encore ouverts, cette information est disponible seulement lors du bouclage des comptes.

Mme Claire-Lise Piguet a une question concernant le Conseil de Fondation de l'Hôpital au sujet de la pétition pour l'appartement de la sage-femme à la Ferme, à qui s'adresser pour avoir des nouvelles ?

Mme le Syndic répond que la Commune n'a jamais reçu de pétition à ce sujet.

M. Philippe Bohren, Président du Conseil de Fondation, donne des détails précis concernant ce problème.

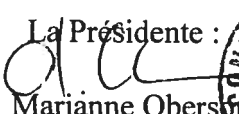
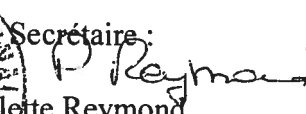
Mme le Syndic ajoute qu'un projet de cabinet médical est à l'étude et serait installé dans l'appartement en question.

M. Jacques-André Rochat a oublié d'excuser M. Alain Guinand.

Mme la Présidente annonce à l'assemblée que la course du Conseil aura lieu le 13 septembre prochain, les informations détaillées parviendront en temps utile. Elle remercie les Présidents de Commissions d'annoncer leurs débours pour la prochaine séance.

Elle remercie également chacune et chacun pour le travail effectué et clôt la séance à 22 h 45.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente :  La Secrétaire : 
Marianne Oberson Paulette Reymond

